1952-6)
Coll. 8°
468
DÉPOT
ANNEXE
000 1147 1567 1563

Rapport de Paul Antonini
l'activité des élus Radicaux-Socialistes à l'Assemblée de l'Union Française

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Coll 8° 468
(1952-6)

Paul ANTONINI
Conseiller de l'Union Française

Hist 8° 338 (12)

Le Rapport de Paul Antonini

De même qu'au Conseil de la République, il n'existe pas à l'Assemblée de l'Union française de groupe radical-socialiste pro prement dit. Notre insuffisance numérique en était la cause, tou au moins avant le renouvellement récent, dont j'aurai l'occasion de vous parler tout à l'heure. Aussi avons-nous estimé préférable d'ac cepter, outre nos alliés naturels de l'U.D.S.R., des collègues d'outre mer sans appartenance politique déterminée, mais dont les affinité avec notre parti sont certaines, de sorte qu'étant 13 seulemen radicaux de stricte obédience, nous avons pu constituer un groupe R.G.R. de 23 membres dont l'élément radical est déterminant.

Certes, nous ne saurions, dans ces conditions, jouer au sein de notre assemblée un rôle comparable à celui des autres groupes dans l'Assemblée Nationale et au Conseil de la République. Mais, par le sérieux de nos interventions, l'éloquence ou le prestige de plusieurs de nos orateurs et également l'alliance avec certains des groupes voisins, nous avons pu, sur les grands problèmes, faire adopter nos points de vue, toujours conformes à la doctrine radicale, en matière d'Union française.

Il est certain, par ailleurs, que nos travaux n'ont pas le caractère spectaculaire, ni même l'importance dont il vous a été parlé avec tant d'éloquence et de talent par mes collègues. les distingués rapporteurs de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République. Je puis vous affirmer, avec la caution indiscutée de notre Président Albert Sarraut, que notre assemblée s'est penchée sur tous les pro blèmes d'outre-mer de l'Union française et que notre groupe a pa ticipé activement à toutes leurs discussions.

FAIRE CONNAITRE L'UNION FRANÇAISE

C'est ainsi que dans le domaine culturel et moral, le groupe a soutenu et fait adopter une proposition de notre collègue, M. Raphaël Leygues, relative à l'introduction d'une plus grande connaissance de l'Union française dans les programmes d'enseignement, à la r daction des manuels scolaires dans le sens authentique de l'Union française, que beaucoup d'élèves de nos écoles, ainsi que leurs parents également, hélas ! ne connaissent qu'imparfaitement s'ils ne la ignorent.

ACTION CULTURELLE ET SOCIALE

Dans le but de développer les relations culturelles entre les divers territoires et pays de l'Union française, le même collègue a fait adopter, avec l'appui du groupe naturellement, sa proposition re

lative au théâtre dans l'Union française et à la diffusion du répertoire classique théâtral et poétique.

Toujours dans le cadre instructif et éducatif, et en vue de développer outre-mer l'enseignement professionnel, l'Assemblée a adopté également le rapport de notre collègue, M. Kemajou, représentant du Cameroun, sur la constitution de l'Office national interprofessionnel du machinisme agricole.

Répondant à une des préoccupations constantes de l'Assemblée, et conformément au sentiment humanitaire du parti radical, le groupe s'est intéressé aux problèmes relatifs à la protection de l'existence, de la santé, à la condition sociale, aux conditions de vie des populations d'outre-mer. Il est intervenu dans la discussion de l'organisation des professions médicales et para-médicales, et à ce sujet, Mme Marianne Verger a fait approuver la convention relative aux conflits du travail.

Notre collègue, M. Michard-Pélissier, a rapporté, au nom de la commission des affaires financières la proposition relative à la prévention et à la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires d'outre-mer, dans ses répercussions d'ordre financier. Il s'est opposé aux dispositions démagogiques de cette proposition et il a déposé de nombreux amendements. L'adoption de certains a pu apporter un palliatif aux dispositions votées.

Devant les difficultés que rencontrent les populations d'outre-mer, la politique du logement ne pouvait laisser indifférente l'Assemblée de l'Union française. Le problème des loyers s'est donc posé à elle à plusieurs reprises et une réglementation nouvelle, basée sur le régime de la liberté contrôlée, seule susceptible d'apporter un encouragement à la construction et un remède effectif à la crise du logement, a été proposée par votre serviteur et adoptée unanimement par l'Assemblée.

Je me suis également préoccupé du logement des Français qui s'expatrient dans ces régions et vont consacrer leurs efforts et leurs connaissances pendant de longues années au service de l'Union française.

Dans le même souci social, M. Sylvestre, représentant de la Martinique et membre du parti radical, au nom de la Commission des affaires financières, a rapporté un projet tendant à faire bénéficier les retraités civils et militaires qui conservent leur résidence outre-mer d'un indice de correction pour pallier les inconvénients résultant des différences de parité des divers francs de l'Union française.

LE STATUT DES MAGISTRATS

Mais le bien-être social, le développement culturel et moral, ne saurait se développer sans une justice qualifiée. M. Boussenot ne s'y est pas trompé. Je rappelle que M. Boussenot est militant depuis

plus de quarante ans. Il a demandé la normalisation de la justice aux Comores, territoire qu'il a représenté à l'Assemblée Nationale, comme membre de la Chambre des députés sous la IIIe République.

Une bonne justice ne saurait être dissociée du sort des magistrats qui sont obligés de la rendre. Ce sera l'honneur du Président administratif de notre parti radical, M. Martinaud-Deplat, Garde des Sceaux, d'avoir, entre autres mérites, préparé et déposé un projet de loi contenant statut de la magistrature, pour mieux dire des magistrats.

Notre groupe, par ses représentants à la Commission de la Justice, MM. Michard-Pélissier, Albert Sarraut et Antonini, a soutenu ce projet. M. Antonini a déposé et fait voter en séance publique de nombreux amendements sauvegardant l'économie du projet et mis en cause par le rapporteur qui aurait voulu l'appliquer indistinctement aux magistrats métropolitains et d'outre-mer, sans tenir compte de la spécialisation obligatoire de ces derniers et des conditions particulières de leurs fonctions.

Soucieux du sort de la jeunesse abandonnée trop souvent à elle-même, notre groupe s'est penché sur les mineurs délinquants et a soutenu M. Omer Sarraut qui a rapporté les dispositions favorables à la législation relative à l'enfance en danger et à la jeunesse délinquante.

IL FAUT FAVORISER L'ESSOR ECONOMIQUE DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Mais notre assemblée n'ignore pas que le bien-être social, moral et culturel ne saurait se développer sans une amélioration des conditions économiques et sans l'accroissement de la production et partant sans une meilleure application des plans de développement et un accroissement des crédits qui lui sont affectés.

M. Sylvestre, toujours au nom de la Commission des affaires financières, a mis l'accent sur l'amélioration de la procédure d'octroi et l'utilisation des crédits de paiement destinés à la mise en œuvre du plan de développement économique et social dans les territoires d'outre-mer. Il a fait adopter également son rapport relatif à une modification du décret du 11 décembre 1951 concernant le plan de développement social et économique des pays d'outre-mer, en vue de prendre en considération la nécessité d'une véritable communauté économique de l'Union française, dont les autorités responsables sont seulement habilitées à se prononcer sur l'opportunité et les incidences de l'intégration des pays d'outre-mer dans une communauté européenne.

Le développement de la pêche maritime a trouvé en Raphaël-Leygues un ardent défenseur, pendant que votre serviteur a rapporté les dispositions relatives à la production aurifère, à la réglementation

du domaine public et à l'octroi des concessions agricoles ou minières, source de mise en valeur des territoires et de prospérité générale.

Il a rapporté également le projet de loi déposé par notre collègue, M. Durand-Reville, sénateur du Gabon. Ce rapport est relatif à l'institution d'un code de navigation fluviale outre-mer. Le Parlement devrait s'en saisir rapidement, car sa promulgation apportera une amélioration sensible aux conditions de transport et d'évacuation des produits importés ou exportés.

Mais le développement économique des territoires d'outre-mer est freiné en partie par le manque de main-d'œuvre et par l'insuffisance de son rendement. Aussi bien M. Boussenot et le groupe ont-il déposé une proposition, adoptée d'ailleurs, relative à l'immigration française et étrangère outre-mer. Cette immigration est certes nécessaire, mais doit être réglementée.

L'INITIATIVE PRIVEE DOIT TEMPERER LE CONTROLE DE L'ETAT

Tous ces problèmes de mise en valeur des territoires d'outre-mer ont fait l'objet d'un rapport de M. René Moreux sur les marchés coloniaux. Si on pouvait en accepter les données générales et les principes, les modalités de financement ne pouvaient nous satisfaire, car elles instituaient l'intervention exclusive de l'Etat. Ce qui est contraire à nos principes, comme l'a confirmé la Commission de l'Union française de notre parti ; aussi bien la Commission des affaires financières de l'Assemblée de Versailles, à la demande de son président, s'était saisie du problème et avait chargé M. Sylvestre de modifier les conclusions de M. René Moreux et de faire des contre-propositions, laissant à l'initiative privée, sans écarter pour autant l'intervention de l'Etat, la faculté de contribuer à la mise en valeur des territoires d'outre-mer.

N'oubliant pas ses origines, notre collègue Raphaël-Leygues a déposé une proposition tendant à accorder à la Marine nationale les crédits indispensables au maintien des forces maritimes et aéronavales et lui permettre de jouer le rôle qui lui est imparti dans la défense de l'Union française. Car au fond, sans marine, il ne saurait y avoir d'Union française.

Rapportée par son auteur, la proposition a trouvé des échos favorables à la Commission des affaires financières et devant tout le groupe dont M. Laurent-Eynac s'est fait le porte-parole en séance publique.

Nous ne saurions oublier par ailleurs l'étude des crédits affectés aux dépenses d'équipement des services civils et militaires des départements de la France d'outre-mer et des Etats associés au cours de laquelle intervinrent avec pertinence divers membres du groupe.

Notre intervention a provoqué le renvoi en commission de l'étude du financement de l'Institut chargé de la coopération agricole, comme contraire à nos principes.

Enfin, en matière politique, le traité avec le Japon et celui relatif à l'abandon de Chandernagor, ont permis à M. Laurent-Eynac de donner notre approbation — mais mêlée de réticences et de regrets — à des accords internationaux, sans doute inévitables.

M. Laurent-Eynac a défini les buts de l'institution du Haut Conseil de l'Union française, à savoir : une meilleure connaissance des fondements juridiques de l'Union française, humains et moraux en même temps, tandis qu'il donnait l'avis du groupe sur les projets de décentralisation et de déconcentration administratives aussi nécessaires outre-mer que dans la métropole.

***

Ainsi donc, notre action au sein de l'Assemblée s'est manifestée à l'occasion de tous les problèmes soulevés. Cette action est due à l'impulsion donnée au groupe par notre Président, Boussenot, représentant des Comores et aussi à celle de nos collègues qui ont dirigé, comme présidents ou vice-présidents, les débats des Commissions des affaires financières, de la défense ou de la législation, MM. Antonini, Georget, Pélissier, sans parler de notre ami Longuet, élu tout récemment sénateur de Madagascar.

Nous rappellerons pour mémoire que M. Laurent-Eynac, le premier vice-président de l'Assemblée, en a dirigé les débats avec autorité, bonhomie et éloquence... tandis qu'il mettait à son service le prestige de son verbe, de son nom, faisant ainsi une fois de plus honneur au parti radical.

M. Jacques Périer, comme questeur, a apporté tout son zèle et son activité à la bonne administration d'une Assemblée disparate et encore jeune où se posent à tout instant des problèmes nouveaux.

ON NE SAURAIT DISSOCIER L'UNION FRANÇAISE D'ALBERT SARRAUT

Et maintenant, je ne saurais oublier le plus prestigieux d'entre nous, celui que vous connaissez tous, M. Albert Sarraut qui, pour la troisième fois, vient d'être élu brillamment à la présidence de l'Assemblée de l'Union française ; car aussi bien on ne saurait dissocier l'Assemblée de l'Union française, et même l'Union française d'Albert Sarraut. Nous l'avons bien vu, nous qui avons eu l'occasion heureuse de le rencontrer dans la magnifique randonnée qui l'a conduit pendant des mois à travers l'Afrique Equatoriale et le Cameroun. Nous pouvons porter témoignage de l'enthousiasme que soulevait sa présence dans tous les milieux européens et africains, artisans, commer-

çants, industriels et paysans. Et, en sa personne, toutes ces foules enthousiastes ont proclamé leur attachement à la France, qu'elles n'ont pas abandonnée aux heures cruciales, qu'elles ont même magnifiquement défendue à deux reprises dans les conditions les plus brillantes ; mais attachement aussi à l'Union française et à cette Assemblée de Versailles qui en est l'expression même, en laquelle elles voient l'Assemblée qui s'intéresse à tous les problèmes qui les préoccupent, les examine avec sérieux et compétence et leur apporte les solutions rationnelles qu'ils méritent.

Ces populations s'étonnent, et leurs élus le proclament dans leurs réunions, dans leurs assemblées locales, que nos délibérations ne soient pas suivies plus souvent d'effets. Il y a là un problème d'ordre constitutionnel et gouvernemental qui ne rentre pas dans le cadre de ce rapport d'activité, que je m'excuse d'avoir fait si long. Mais je ne pouvais le passer sous silence, car il faudra bien lui apporter très bientôt une solution selon le désir des 70 millions d'êtres vivants de l'Union française, d'Afrique noire et blanche, ou des Etats associés.

Nos populations d'Afrique, en particulier, s'étonnent que le parti radical ne développe pas davantage outre-mer sa propagande, comme le font les autres partis, alors que notre doctrine libérale, humaine, éveille de nombreuses sympathies, sans parler de l'attirance incontestée qu'exercent nos grands présidents Edouard Herriot, Gaston Monnerville, Albert Sarraut, symboles, à des titres divers, de l'Union française.

Il appartiendra aux instances supérieures d'envisager les mesures propres à stimuler ces sympathies, à les canaliser dans des sections locales qui pourront jouer un rôle important, sinon prépondérant dans la plupart des territoires d'outre-mer.

Je ne saurais terminer sans rappeler au congrès que lors du renouvellement du mois de juillet dernier, dans des conditions sur lesquelles il n'y a pas lieu de revenir, notre effectif s'est accru de huit membres radicaux, tous plus méritants les uns que les autres, à des titres divers. Nous ne pouvons que nous réjouir de cet apport nouveau qui permettra à notre groupe de jouer à l'Assemblée un plus grand rôle.

Notre joie se mêle de mélancolie, car dans l'équipe ancienne ont disparu nos excellent amis et collègues Marianne Verger et Michard-Pélissier.

Marianne Verger, dont la conduite fut magnifique dans la résistance, a fait l'an dernier le rapport qui m'est échu ce jour. Les hasards malheureux des jeux de la politique l'ont écartée de notre Assemblée où elle avait joué son rôle avec zèle. Plus spécialement penchée sur les problèmes sociaux et le sort de la femme africaine, elle apportait sa sensibilité éclairée dans nos discussions. Son absence est regrettée au groupe.

Michard-Pélissier, vice-président de la commission de la justice, en a présidé, à diverses reprises, les débats avec compétence et autorité. Il a participé souvent, avec son éloquence pertinente, à nos débats. Nous espérons que les électeurs radicaux le renverront à la première occasion au Parlement où il a vraiment sa place tout autant que certains autres collègues qui l'ont quittée momentanément.

L'amitié qui unissait notre ancien groupe et sa cohésion se retrouveront, que dis-je ? se sont déjà retrouvées, avec une équipe plus importante en nombre et en qualité.

Forte de la confiance que vient de lui accorder l'Assemblée Nationale et le Conseil de la République, et en plein accord avec leurs représentants, elle continuera l'œuvre entreprise dans l'application de la doctrine radicale pour une Union française toujours plus prospère, calme et tranquille, gage de paix et de bonheur.